

**Séance du 6 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix huit heures, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Présents : Emmanuel BOUST, Jean Pierre CANU, Luc CLAEYSSENS, Alain COUROYER, Joel DESCHAMPS, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Karine BATISTELLA, Noel GODEFROY, Carole PESQUET, Frédéric LEJEUNE, Bruno PAULMIER, Bruno PICARD, Jean Paul RENAUX, Jean Jacques THOMAS, Pascal VANIER, Dominique BOUGON, Serge BOUST, Pascal CAPRON, Philippe LARCHEVEQUE, Etienne LARDANS, Pierre Yves MENAGER, Didier BELLIERE (2), Josiane CERVEAU, Philippe COTE, Mathilde ROUSSEL (2), Claude ROUSSIGNOL, Martine PORET, Hervé LECLERQ

Excusés : Jean François ALIGNY, Olivier MATEUF, Jean Christophe DALLE, Christian LEROUX, Magalie WENDLING,

Date de convocation :

25 mars 2021

Absents : Yves GUERIN, Bernard TAILLEUX, Grégory BAR, Laurent BOUDIN, Olivier LECONTE, Ludovic HOUX (2), Gérard TIERCELIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

**DELIBERATION N°2021-16 : MISE EN PLACE D'UNE PRIME « A LA QUEUE DE RAT »**

Monsieur le Président rappelle que les berges du Dun sont envahies par les rats musqués et depuis cette année par les ragondins. Ces derniers sont classés en tant qu'espèce exotique envahissante. Ils rendent les berges instables en creusant leurs terriers et galeries. Si rien n'est fait, des travaux de stabilisation de berges devront être entrepris pour réparer les dégâts.

Il est donc nécessaire d'agir dans les plus brefs délais afin d'éviter des couts de travaux de stabilisation trop important. La solution est le piégeage dans des cages appropriées par un piégeur agréé. Le Syndicat a prévu l'acquisition de 8 cages à ragondins en 2021 dans le cadre de la programmation rivière.

Il y a quelques années, le Syndicat avait mis en place une prime à la queue de rat qui consiste à verser une participation aux piégeurs agréés en fonction de nombre d'animaux capturés.

Le Président propose de relancer cette prime en 2021 :

- En mettant les 8 cages acquises par le Syndicat à disposition aux piégeurs agréés ;
- En financement une prime de 10 € par queue de ragondin.

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **AUTORISE** le prêt des cages aux piégeurs agréés,
- **APPROUVE** la prime de
  - ✓ 10 € par queue de ragondins,
  - ✓ 5 € par queue de rats musqués,versé uniquement aux piégeurs agréés.

Fait à Blosseville,  
Le 6 avril 2021,  
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS  
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES  
Espace Multi Services  
40 rue Charles Lescane  
76740 Fontaine le Dun